

**DEMANDE D'INTERVENTION DE LA BANQUE DE FRANCE  
EXERCICE DU DROIT AU COMPTE DE DÉPÔT  
POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE**

*(Article L312-1 du Code monétaire et financier)*

Compte Personnel

Compte Professionnel

**1) IDENTITÉ ET DOMICILE DU DEMANDEUR :**

- Civilité :  Monsieur  Madame

NOM de naissance :

NOM marital ou d'usage :

Prénoms :

Date et Lieu de naissance :

Nature et numéro de la pièce d'identité comportant une photographie (photocopie jointe) :

- Adresse :

- Téléphone ou mail (facultatif) :

**2) SOUHAITS DU DEMANDEUR QUANT AU LIEU D'IMPLANTATION DU GUICHET  
APPELÉ À OUVRIR LE COMPTE (notamment localisation) :**

**ANCIENNE BANQUE TENEUR DU COMPTE (facultatif) :**

**3) SIGNATURE ET DÉCLARATION DU DEMANDEUR :**

J'atteste sur l'honneur ne disposer, à ce jour, d'aucun compte de dépôt individuel.

Mon compte est en cours de clôture à l'initiative de la banque (joindre une copie du courrier de résiliation)

Date :

Signature :

*(précédée de la mention « Lu et approuvé »)*

## **Pièces justificatives à joindre pour les demandes de droit au compte pour des personnes physiques**

- 1- La copie recto/verso d'une **pièce d'identité, en cours de validité**,
- 2- La copie d'un **justificatif de domicile**, notamment :
  - une quittance de loyer de moins de 3 mois,
  - une facture d'eau, de gaz, d'électricité, d'internet ou de téléphone, de moins de 3 mois,
  - une attestation d'assurance logement de moins de 3 mois,
  - le dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

Pour les personnes hébergées :

- une attestation d'hébergement signée par l'hébergeant,
- une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité de l'hébergeant, une photocopie d'un justificatif de domicile, de moins de 3 mois, au nom de l'hébergeant.

Pour les personnes sans domicile fixe : une attestation d'élection de domicile (photocopie) délivrée par un organisme agréé, en cours de validité (s'adresser à la mairie pour connaître la liste de ces organismes).

Pour les personnes étrangères résidents dans un État membre de l'Union européenne (autre que la France) : une attestation sur l'honneur que le demandeur réside légalement sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne.

- 3- **Lettre de refus d'ouverture d'un compte** émanant d'un établissement bancaire, au nom du demandeur, ou, le cas échéant, l'accusé de réception de la lettre recommandée ou la preuve du dépôt en main propre de la demande d'ouverture de compte **datant de plus de quinze jours**.
- 4- **Déclaration sur l'honneur** attestant le fait que le demandeur ne dispose d'aucun compte de dépôt ouvert à titre personnel ou à titre professionnel et, le cas échéant, **la décision de résiliation de la convention de compte**.
- 5- **De plus**, pour une demande de droit au compte professionnel pour une personne physique, le demandeur doit fournir un **document justifiant de l'exercice de son activité**, en particulier :
  - pour les commerçants, un extrait K du registre du commerce et des sociétés, de moins de 3 mois,
  - pour les artisans, un extrait D 1 du répertoire des métiers, de moins de 3 mois,
  - pour les professions libérales et autres professions, un justificatif d'activité (carte professionnelle, immatriculation à l'ISPF, etc.)

### **Modalités de transmission du dossier**

La demande devra comporter l'ensemble des justificatifs attendus. Elle pourra être adressée :

- par courrier à l'adresse suivante : IEOM-21 rue du Docteur Cassiau- BP 583 - 98713 PAPEETE
- par remise directe à notre guichet aux horaires d'ouverture au public. (Lundi à vendredi : 7h30 à 11h30)